

à LA TESTE

DE BUCH

LE MAGAZINE DE **VOTRE VILLE** | N°4 | NOVEMBRE 2022



**GRAND
ANGLE**

**Spécial
Vers l'avenir**





Le Village de Noël

La Teste de Buch
17 - 31 déc.



Place Gambetta
Animations • Chalets • Patinoire



OFFICE DE TOURISME
LA TESTE DE BUCH

sommaire

GRAND ANGLE

- 4>15 SPÉCIAL MOBILITÉ
- 5/ L'enjeu des mobilités
- 6/7 Plan de circulation en centre-ville
- 8/9 Schéma communal cyclable



- 10/11 Les aménagements
- 12/13 Sobriété énergétique
- 14/15 Pour plus de nature
- 16/ Brèves
- 17/ Brèves de chantiers

HIPPOCAMPUS

- 18/ La magie de Noël



SPORT

- 19/ Du sport pour tous

ÉDUCATION

- 20/ Les jeunes Conseillers du CMJ ont partagé leurs idées



- 21/ Votre Espace Famille fait peau neuve !

IL ÉTAIT UNE FOIS

- 22/23 D'une Halle à l'autre...



- 24/ État-civil
- 25/ Actualités
- 26/27 Libre expression

édito



Nous voilà déjà en novembre, cette année 2022 fut mouvementée et riche. L'épreuve que nous avons vécue nous renforce, car nous avons su l'affronter collectivement. Nous ne traiterons pas dans ce magazine municipal de l'incendie de cet été, un hors-série qui lui est dédié vous sera distribué prochainement. D'avoir vécu une telle crise ne nous a pas empêchés d'avancer pour le bien de tous les Testerins et du territoire. Les principaux projets du mandat sont lancés. Nous sommes tournés vers l'avenir. Il nous faut repenser nos mobilités, le sens de circulation du centre-ville, comme le développement des mobilités douces. Nous poursuivons les futurs aménagements municipaux, les chantiers des voiries, le déploiement des pistes cyclables. Nous nous engageons sur tous les fronts en matière d'écologie et de respect de l'environnement ; cela passe par des économies d'énergie que nous réalisons sur nos équipements comme la gestion de nos espaces verts, au-delà du zéro pesticide chaque espèce ou essence que nous plantons est savamment choisie. Avec le réchauffement climatique, nous devons collectivement anticiper les futures crises liées aux incidents météorologiques.

L'avenir est au cœur de notre action, faciliter les démarches de chacun, accueillir les nouveaux arrivants, proposer du sport et des animations pour tous... il fait bon vivre dans notre Ville et nous ferons tout pour maintenir cette qualité de vie.

Patrick DAVET

Maire de La Teste de Buch
Conseiller Départemental de la Gironde

à LATESTE

LE MAGAZINE DE VOTRE VILLE N°4 NOVEMBRE 2022

Directeur de la Publication : Le Maire de La Teste de Buch / Rédaction : Services municipaux / Réalisation : Atelier Infographie - Mairie de La Teste de Buch

Impression : COMPOSIT / Tirage : 20 000 exemplaires / Dépôt légal : à parution / N° I.S.S.N. : 2551-5756

Crédit photos : Photothèque Mairie de La Teste de Buch - 123RF

Reproduction même partielle interdite, sauf autorisation



**GRAND
ANGLE**

**Spécial
Mobilité**



L'enjeu des mobilités

L'enjeu des mobilités est aujourd'hui incontournable, il s'impose en évidence car il devient urgent de prendre en compte le réchauffement climatique, le pouvoir d'achat et le bien-être de tous, des plus jeunes aux plus âgés.

La Ville de La Teste de Buch a pour ambition de concilier ville mobile et ville durable afin de réduire significativement l'impact de la mobilité sur l'environnement et l'espace, de placer l'habitant au cœur du dispositif de déplacements, et d'encourager le dynamisme économique et l'attractivité.

La démarche entreprise par la nouvelle municipalité s'inscrit dans la durée avec une vision à long terme, car il est nécessaire d'encourager les mobilités douces, essentiellement le vélo et la marche à pied, mais sans interdire l'accès et la circulation des véhicules. Entre l'évidence et la volonté, il y a des étapes nécessaires qui s'échelonnent dans le temps, celles des diagnostics, des études, des définitions des enjeux, comme celles des procédures administratives et des marchés publics, et des réalisations effectives des travaux.

Il faut se projeter, car l'objectif est de repenser les sens de circulation des rues en fonction des usages, de l'encombrement, du bruit... ce qui peut aboutir à passer des voies en sens unique, si nécessaire, à développer des zones 30 km/h voire 20 km/h... Mais aussi à réaliser des travaux de voirie afin de remettre en état des trottoirs et inscrire de nouvelles pistes cyclables...

L'étude de circulation du centre-ville lancée en 2021 avait pour objectif d'analyser toutes les problématiques et trouver les meilleures solutions permettant de rationaliser les sens de circulation pour intégrer les déplacements doux aux emprises existantes. Plusieurs étapes se sont déroulées, la première a été le diagnostic de l'état actuel, puis des campagnes de mesures et d'analyses ont été menées permettant de définir des enjeux majeurs et d'élaborer des scénarios et des plans de déplacement. Elle a été soumise à la population lors d'une réunion publique qui s'est déroulée le 12 juillet 2022. Le schéma directeur des mobilités douces a été présenté à des experts du déplacement cyclable et aux représentants des Conseils de Quartier courant septembre 2022.

Au Conseil Municipal du 27 septembre 2022 le Schéma Communal Cyclable et le Plan de Circulation Centre-Ville de la Teste de Buch ont été votés.



Se saisir des questions de Mobilité :
c'est organiser, faciliter tous les usages singuliers ou collectifs, terrestres, ferroviaires ou maritimes, créer des espaces partagés où piétons, cyclistes, automobilistes cohabitent en sécurité dans des zones apaisées ; c'est développer les mobilités actives, l'autopartage, et la gestion du dernier kilomètre ; c'est prendre en compte le particularisme des plus jeunes, des grands aînés et l'accessibilité des personnes à mobilité réduite ; c'est créer des zones d'échanges multimodaux et des aires de stationnement en périphérie du cœur de ville ; c'est enfin y intégrer les préoccupations environnementales, la protection des espaces naturels, la maîtrise des coûts pour chacun.



Éric BERNARD
 Conseiller Municipal délégué à la Mobilité

Faire de La Teste de Buch, une ville «Mobile» est une priorité.

Les Conseils Municipaux sont filmés et retransmis en direct

Vous pouvez les voir en replay sur la page Youtube de la Ville.



Plan de circulation en centre-ville

Le diagnostic du territoire s'est effectué au centre-ville mi 2021, avec des campagnes de mesures prises à partir de 42 points de contrôle. Le bilan a permis de pointer des problématiques de trafics denses, de points noirs de circulation, de sens de circulation peu adaptés aux nouveaux usages, de vitesse...

Conformément à l'engagement pris en Conseil Municipal du 14 décembre 2021, le nouveau plan de circulation adopté au Conseil Municipal du 27 septembre 2022 répond aux **7 enjeux majeurs** pour la circulation du centre-ville :

- > **Conserver** l'attractivité et l'accessibilité au centre-ville en réduisant des points noirs ;
- > **Améliorer** les déplacements en modes actifs en libérant de l'emprise ;
- > **Améliorer** la sécurité et la lisibilité des déplacements pour tous ;
- > **Développer** à des endroits qui le nécessitent l'offre de stationnement ;
- > **Créer** des aménagements coercitifs pour réduire la vitesse des véhicules et la faire respecter ;
- > **Réduire** le trafic de transit en proposant une diffusion ou des itinéraires alternatifs ;
- > **Renforcer** l'urbanité de l'avenue du Général de Gaulle en insérant les différents modes de déplacements.

Pour construire notre ville de demain, nous agissons car nous souhaitons que La Teste de Buch, son centre historique, ses commerces, son marché, son port, sa gare, sa façade maritime... retrouvent toute leur place au sein d'un ensemble structuré.

La mise en œuvre de cette ambition est menée dans une démarche globale, avec un cap fixé par le Maire, notamment dans le domaine des mobilités où la rénovation et l'aménagement des voiries traduisent la volonté politique en matière de déplacements routier, cycliste ou piétonnier. Des parkings relais en périphérie de ville et la réalisation du PEM (Pôle d'Échange Multimodal), placeront notre cité dans une perspective de développement des transports en commun et des déplacements doux.

Le plan de circulation du centre-ville et le schéma communal 2 roues matérialisent des avancées significatives sur le territoire de la Commune, avec un centre-ville accessible par tous moyens et propice à la promenade à pied ou à vélo avec des itinéraires sécurisés.

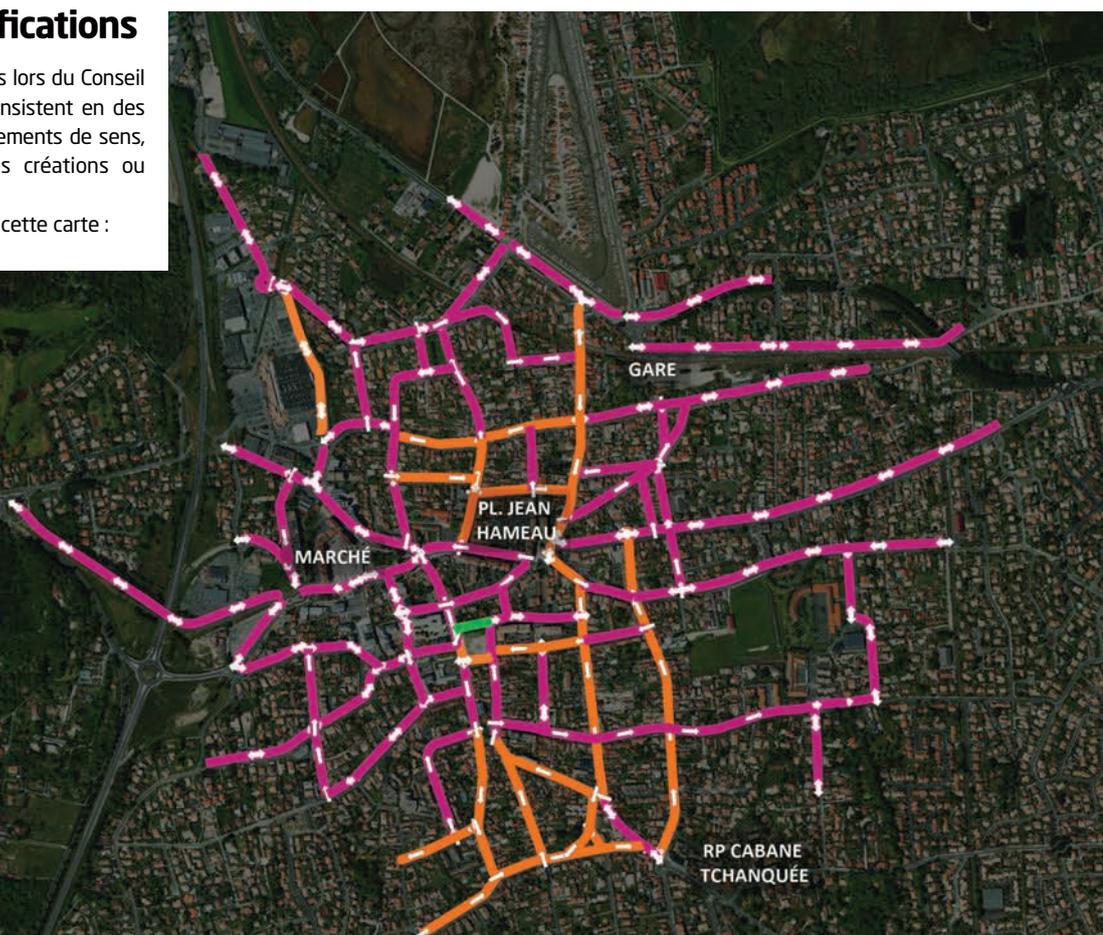
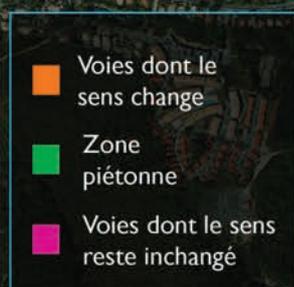


Philippe BUSSE
Adjoint délégué aux Travaux à l'Aménagement Urbain et aux Affaires Maritimes

Les principales modifications

Les principales modifications décidées lors du Conseil Municipal du 27 septembre 2022 consistent en des passages en sens unique, des changements de sens, des passages en double sens, des créations ou modifications de rond points.

Leurs localisations sont résumées sur cette carte :



Ces aménagements traduisent la volonté politique de faire évoluer les usages et comportements, de réduire le trafic dans le cœur de ville, de rendre des trottoirs aux piétons, d'améliorer le déplacement à vélo comme l'accès aux commerces et aux services publics. Ils favoriseront une circulation continue, sécurisée et lisible des cyclistes, ainsi que l'ouverture du centre-ville vers la gare et le port.

L'adoption de ce nouveau plan de circulation et aussi du schéma communal cyclable (2 roues non motorisés) permettra de réaliser les premières opérations importantes 2022-2024 :

- **Réhabilitation** complète de la rue du Port, avec la mise en sens unique nord-sud et la création d'une liaison cyclable façade maritime-gare-centre-ville ;
- **Création** d'une liaison cyclable avenue Charles de Gaulle (entre la place Jean Hameau et le carrefour avec la rue Lody) avec un giratoire marquant l'entrée de la zone 30kms/h du centre-ville ;
- **Travaux préparatoires** à l'inversion des sens uniques rue Carnot/Captalat et rue Lody/Jean de Grailly, comprenant la réalisation d'un réseau primaire d'eaux pluviales par le SIBA rue Carnot, le renouvellement de l'enfouissement des réseaux aériens et la reprise des revêtements de ces 4 rues ainsi que la réalisation d'une piste cyclable entre Lody et Jean de Grailly ;

- **Modification** des circulations autour de la place Gambetta : piétonisation de la rue du Docteur A. Ichard (au droit du futur programme immobilier habitations/commerces), mise en double sens autour de la place des rues Général Castelnau, Clément Ramond et 14 juillet afin de desservir notamment le centre-ville et l'école Gambetta ;
- **Réhabilitation** des rues Chanzy/Rostand jusqu'au carrefour de la rue Camille Pelletan ;
- **Préparation** de la transformation de la rue Henri Dheurle par un « chaussidou » permettant de maintenir le stationnement latéral ;
- **Réalisation** d'une liaison cyclable et reprise du revêtement de la rue des Facteurs.

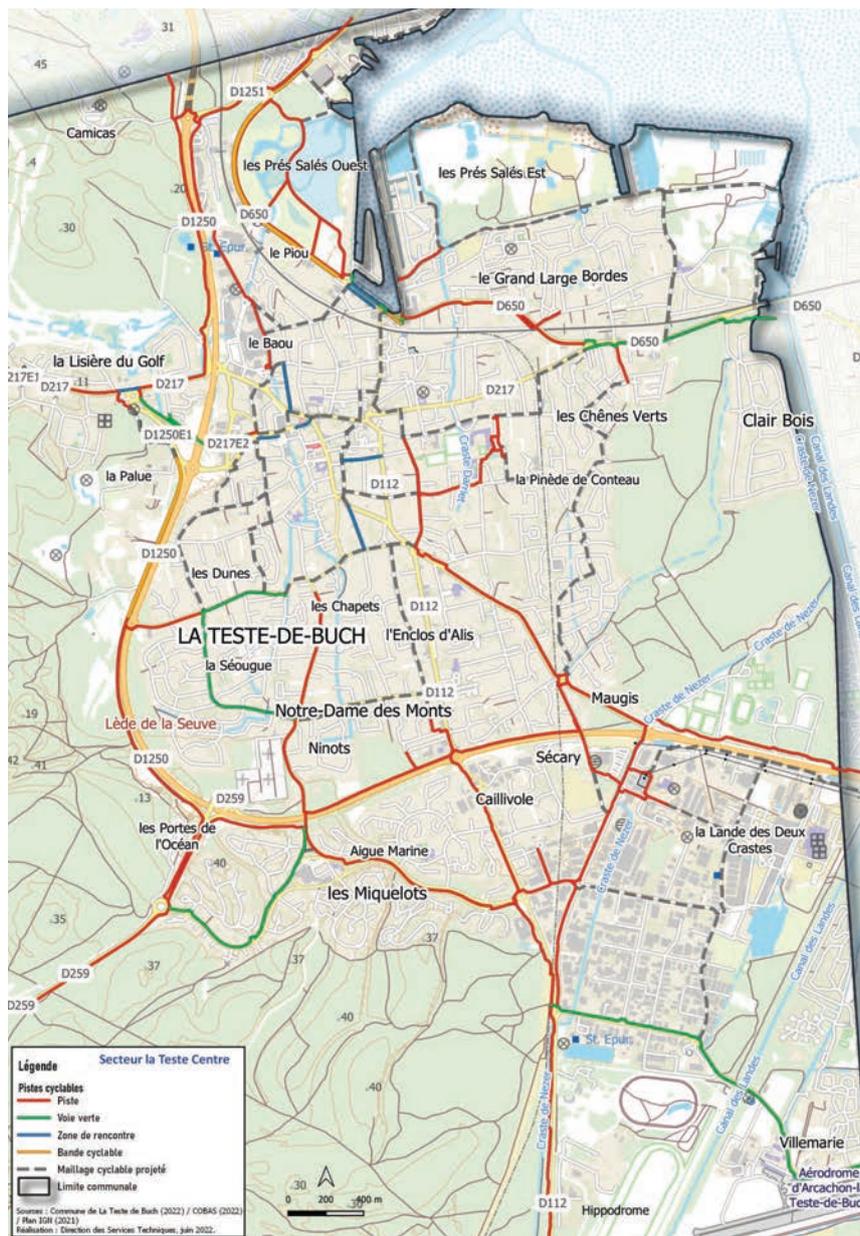
Dans un deuxième temps, 2024-2026 (*sous réserve de confirmation lors des prochains budgets annuels*) seront réalisées :

- Les modifications des circulations, réalisation d'une «boucle» de circulation rue Francon, rue Desbiey, rue des Alliés ;
- Mise à double sens de la rue Cap Océan ;
- Création d'une liaison cyclable sur l'avenue Charles de Gaulle (entre le carrefour de Curepipe et la rue des Coqs Rouges).

Schéma communal cyclable

Le plan de circulation et le schéma 2 roues (non motorisés) sont liés, car encourager la pratique du vélo passe par l'aménagement de l'environnement ; création de zones apaisées, diminution des flux de véhicules, mise en sens unique de certaines rues pour libérer des emprises au profit de la réalisation de pistes cyclables...

La mobilité est l'un des grands enjeux des prochaines décennies. La marche et le vélo sont des modes de déplacement bénéfiques pour la santé et l'environnement, rapides et peu onéreux. Ils constituent des alternatives crédibles à l'usage de la voiture pour les déplacements du quotidien. Cependant, aujourd'hui le vélo ne représente que 3% des trajets des Testerins, et 15% chez nos collégiens. Afin d'encourager la pratique du 2 roues (non motorisé), la Ville de La Teste de Buch souhaite développer largement le réseau cyclable sur son territoire.



LES AVANTAGES DU VÉLO

	> Un allié pour votre santé		> Vous emmène où vous le souhaitez
	> Transporte facilement		> Donne le sourire
	> Zéro émission de CO2		> Réduit le stress
	> Calme et silencieux		> Plus rapide que la voiture ou que les transports en commun sur de courtes distances
	> Permet des échanges bienveillants		> Facile à garer

Construire un réseau cyclable complet, maillé avec les autres communes

➤ La Ville de La Teste de Buch compte **93 kms d'aménagements cyclables** sur son territoire :

- 52 km en agglomération + hors agglomération,
- 6 km de pistes COBAS,
- 35 km de pistes départementales.

Des discontinuités importantes perdurent, notamment pour relier les différents secteurs de la Ville entre eux.

➤ Le schéma 2 roues projette les aménagements à réaliser d'ici 10 ans.

➤ L'objectif est de réaliser **46 kilomètres** d'aménagements cyclables **complémentaires** pour encourager les Testerins à privilégier le vélo. Avec 30 km d'aménagements cyclables en agglomération, et 16 km hors agglomération en lien avec des projets départementaux et inter-agglo.

➤ Pour élaborer ce plan, la Ville s'est entourée du Département de la Gironde et de la Communauté d'Agglomération du Sud Bassin (COBAS), qui sont des partenaires techniques et financiers.

➤ La construction du schéma 2 roues sur la Commune est une démarche partagée avec les associations cyclistes et les représentants des Maisons de quartier.

➤ Le schéma 2 roues a pour objectif de desservir au mieux les principaux pôles générateurs de trafic et d'usage : gare, aires de covoiturage, futurs parcs-relais, bâtiments administratifs, secteurs commerciaux et touristiques, établissements scolaires, équipements associatifs et sportifs...

Les aires de stationnement pour vélo auront aussi toute leur importance, comme les parcs-relais pour les véhicules. Une communication pour une meilleure appréhension de la pratique et des trajets sera mise en place. La COBAS établira un schéma de jalonnement (panneaux directionnels) et de stationnement, et des outils tels que des QR CODE sur les pistes cyclables ou une application mobile seront étudiés.

Pour encourager les Testerins à opter pour les mobilités douces, des actions seront menées par les services de la Ville pour faire découvrir ou redécouvrir l'usage du vélo, sensibiliser aux bonnes pratiques de la route, ou des opérations de prévention par la police municipale dans les écoles mais aussi au collège...



Les aménagements

Brameloup

Le bâtiment Brameloup va connaître une rénovation importante, au service des habitants. Ce projet va permettre de regrouper des services médico-sociaux sur un même site, d'améliorer les conditions d'accueil du public et d'avoir à disposition une salle de réunion mutualisée de 100 m² rattachée à la nouvelle Maison de Quartier Est. Ce nouvel espace d'une surface de 1.250 m² sera distribué sur 3 plateaux. Actuellement, seul le rez-de-chaussée est utilisé, le 1^{er} étage étant vierge de toute activité depuis des années. Le rez-de-chaussée accueillera : le Centre Communal d'Action Sociale, le Service Social Maritime, la nouvelle Maison de Quartier et la salle de réunion. Le 1^{er} étage regroupera le Service de Soins infirmiers à domicile du Bassin Sud, la Mission Locale et l'Association Femmes Solidaires, le 2^{ème} étage sera réservé à des services administratifs. Les travaux de rénovation consisteront à redistribuer les espaces avec des surfaces adaptées et un apport de lumière extérieure important.



Conservatoire de Musique

Le projet se poursuit normalement. L'équipe d'architectes assurant la maîtrise d'œuvre a été sélectionnée suite à un Jury de concours organisé mi 2022.

- Cabinet d'Architectes : ATELIER FGA ;
- BET TCE / environnement : OTEIS ;
- Acousticien : idB ACOUSTIQUE ;
- Économiste de la Construction : FREELANCE ETUDES.

Les études de conception viennent de débuter, elles devraient durer 8 mois. Le démarrage des travaux effectif se fera d'ici fin 2023. Compte tenu de la complexité du chantier situé en zone très urbaine, et après l'obtention des autorisations administratives (PC), le chantier durera 18 mois.



Budget : 2 700 000€
Délai : 18 mois
Démarrage : début 2023

Hôtel de Police

La réalisation du projet continue. Après les travaux préliminaires réalisés en septembre 2022, les premiers terrassements du nouveau bâtiment commenceront en janvier 2023 pour une livraison du nouvel Hôtel de Police entre la fin du 1^{er} trimestre et le début du 2^{ème} trimestre 2024. Le permis de construire a été délivré le 6 octobre 2022.



7 850 000€
coût total
hors équipements
spécifiques



Vestiaires de Cazaux à la Plaine des Sports du Clavier

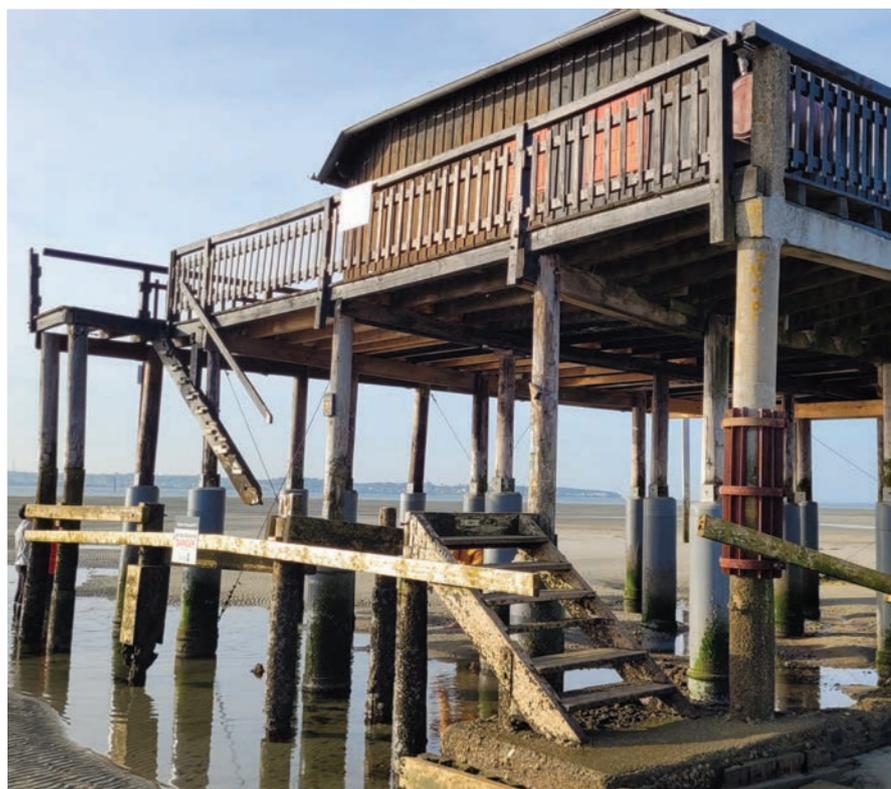
Le projet est de regrouper les activités sportives de Cazaux à la Plaine des Sports du Clavier (tennis couverts et extérieurs, paddle, rugby et football ainsi que le dojo).

Objectifs :

- renforcer dans sa fonctionnalité la plaine des sports de Cazaux ;
- améliorer les conditions d'accueil des structures sportives ;
- améliorer l'accessibilité en encourageant les mobilités douces et alternatives (2 roues et transport collectif - ligne 5 Baïa) ;
- structurer et réguler le stationnement disponible sur la plaine.

**45 logements seront créés
sur l'ancien terrain de foot**

Budget : 1 500 000€



Cabane Tchanquée n°3

La phase conception est en cours.

Le choix de l'architecte s'est porté sur le Cabinet Jean DUBROUS.

La phase des travaux démarrera à l'automne 2023.

Budget estimé : 1 000 000€

Sobriété énergétique :

IDENTIFIER NOS BESOINS ET ADAPTER NOS USAGES

Lors du Conseil Municipal du 2 novembre 2022, la Commune de La Teste de Buch a adopté son Schéma Directeur Immobilier des Biens ainsi que son Plan de Sobriété Énergétique Communal, deux piliers indispensables pour tendre vers une meilleure efficacité énergétique et faire face à la hausse actuelle du prix de l'énergie.

Pourquoi un Schéma Directeur Immobilier des biens ?

La Ville dispose d'un parc immobilier constitué par 239 actifs représentant environ 97.000 m² et allant de l'Hôtel de Ville à la simple cabane.

Le parc compte ainsi des locaux administratifs et techniques pour les services communaux :

- 8 écoles maternelles et primaires ;
- 1 pôle petite enfance (≈ 1270 m²) ;
- des installations sportives dont 4 gymnases ;
- 1 parc des expositions (≈ 3000 m²) ;
- 1 marché municipal (≈ 1740 m²) ;
- 1 théâtre (≈ 2580 m²) ;
- des bâtiments mis à disposition pour les associations.

Après l'étude de 2019 dressant un diagnostic de l'état de vétusté des bâtiments communaux, une analyse menée en 2020 a démontré que près de 30 % de ces actifs, qui représentent 12 % en superficie, se trouvaient dans un état préoccupant et critique. Plus récemment, cette étude a été complétée par une analyse de l'état occupationnel et fonctionnel de chacun des bâtiments.

En parallèle, en 2021 la Commune a réalisé via des bureaux d'études des audits énergétiques pour les principaux bâtiments liés au Décret Tertiaire. Cette nouvelle réglementation, qui concerne les locaux à usage tertiaire d'une superficie supérieure à 1 000 m², vise à réduire la consommation énergétique finale de ces bâtiments de 40% d'ici 2030, 50% d'ici 2040, et 60% d'ici 2050.

Cette campagne, qui s'est achevée en septembre 2022, a concerné 45 bâtiments représentant 44 000 m² soit 45% du parc. Elle permettra de diminuer les consommations d'énergies par l'élaboration de scénarios d'investissements. Outre l'aspect réglementaire, les enjeux majeurs sont aussi environnementaux, fonctionnels et économiques puisqu'il s'agit de :

- valoriser les actifs immobiliers : remettre aux normes, traiter les «passoires thermiques» en priorité et mettre ce patrimoine au cœur de la transition énergétique ;
- optimiser la performance énergétique de notre parc bâtiments ;
- améliorer le fonctionnement (gestion des flux et des accès), optimiser l'occupation des surfaces et adapter l'adéquation des bâtiments aux nouveaux usages ;
- maîtriser les charges d'exploitation et d'entretien dans un contexte particulièrement haussier ;
- diminuer les émissions de CO2 et de Gaz à Effet de Serre (GES).

Une analyse fonctionnelle des bâtiments réalisée en 2021 a permis d'identifier que 32 % sont inoccupés ou à occupation inadéquate et 26 % peu ou pas fonctionnels.

L'estimation du coût des travaux à effectuer idéalement dans les cinq ans est de 20 M€. La Commune pourra aussi bénéficier de recettes constituées par la vente de biens, estimées à 5 M€ et des subventions de l'État.

Les premiers aménagements proposés feront l'objet d'une programmation technique et financière conformément au Plan Prévisionnel des Investissements 2022-2026 adopté au BP2022.



Un plan de sobriété énergétique communal pour consommer «au plus juste»

Depuis plusieurs années, la Commune met en place une démarche d'économie d'énergie et de réduction de GES sur son patrimoine bâti et son parc d'éclairage public avec des investissements importants.

Par rapport à 2017, la consommation d'énergie finale (hors carburants) est en baisse de 13%.

Les dépenses sont restées stables malgré la hausse du prix de l'énergie. Outre les bâtiments qui font l'objet d'étude et d'un suivi régulier dans le cadre du schéma directeur immobilier des biens, la collectivité a aussi recours à des énergies renouvelables :

- en 2019 la chaufferie bois du Pôle Technique Municipal a été inaugurée et a permis d'éviter le rejet de 55 tCO2 et la consommation de 253 MWh de gaz naturel ;
- 3 sites produisent de l'eau chaude sanitaire à partir de chauffe-eau solaire thermique (l'école Gambetta, l'école Lafon et le vestiaire Open à la Plaine des Sports) ;
- 2 projets géothermies vont aussi voir le jour avec le futur groupe scolaire Miquelots en partenariat avec la COBAS et le futur ensemble «ALSH - Maison des associations - Salles des Mariages» sur la Plaine des Sports Gilbert Moga.

Concernant l'éclairage public, depuis 2017, la Ville a modernisé 4 500 luminaires par des sources de technologies LED moins énergivores représentant 58 % du parc existant. Ces travaux ont permis une baisse d'environ 35 % de la consommation initiale, une diminution drastique de la pollution lumineuse et un retour à un taux de panne inférieur à 2%.

En parallèle, la mise en place d'un système de gradation et de détection permet d'éclairer au plus juste. L'éclairage à détection dans les voies à faible circulation ayant révélé être une bonne alternative à l'extinction, notamment suite aux retours positifs des riverains, celui-ci va être étendu dans les années à venir avec une réflexion sur le cœur de ville. L'objectif étant d'atteindre le 100% LED en 2027, avec une baisse des consommations d'énergies de 80% par rapport à 2017, soit 2 500 MWh d'électricité économisés, et 160 tCO2 évités.



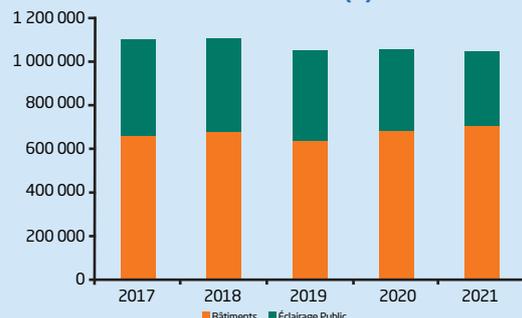
Tout en modernisant son parc d'éclairage public, la collectivité est en réflexion sur la ville de demain : connectée et intelligente. Dans la continuité des actions mises en place depuis plusieurs années et dans un contexte économique et géopolitique tendu à l'échelle mondiale, nous allons mettre en place 20 actions à court terme qui permettront de réaliser au moins 10% d'économie d'énergie sur 2 ans dans le cadre du PSEC (PLAN DE SOBRIETE ENERGETIQUE COMMUNAL) dont la stratégie a été validée au Conseil Municipal du 2 novembre 2022.

Stéphane PELIZZARDI
Directeur Général des Services
de la Ville de La Teste de Buch

Plan Prévisionnel des Investissements 2022-2026

- **1 : DOB**, le 2 novembre 2022. Adoption de l'état des lieux, des enjeux et de la stratégie technique, financière et du calendrier global.
- **2 : BP 2023**, le 9 décembre 2022. Adoption de la première tranche opérationnelle 2022-2026.
- **3 : BP 2025**. Bilan et évaluation. Ajustement de la 1^{ère} tranche et préfiguration de la 2^{ème} tranche opérationnelle 2027-2031.
- **4 : BP 2027**. Adoption de la 2^{ème} tranche opérationnelle 2027-2031

Évolution globale des dépenses énergétiques de la commune (€)



Pour plus de nature

La Commune de La Teste de Buch s'est engagée dans une action de développement durable, de "zéro pesticide" et de gestion différenciée de ses espaces verts. En cette fin d'année les sols ont été fauchés et l'entretien des espaces verts redémarrera principalement au printemps, nous vous tiendrons régulièrement informés.

Face aux enjeux climatiques, nous avons mis en place une gestion écologique des espaces verts pour appréhender la gestion de l'eau, la préservation des sols et le respect de la biodiversité. Le plan de gestion différenciée permet à la Commune de mieux s'appropriier l'ensemble de ses espaces publics et de les gérer de la manière la plus vertueuse possible. En collaboration avec le SIBA, nous travaillons à la préservation de notre territoire. Les agents de la Ville ont une gestion plus durable des espaces en adaptant dans le temps et en fréquence des actions telles que : le désherbage, la tonte, la gestion des espaces fleuris ou naturels, la gestion de l'eau et la protection des sols. Un inventaire des espèces présentes sur les différents sites permet de définir les objectifs : conservation ou introduction de nouvelles espèces pour enrichir le milieu...

Afin de garantir une gestion durable, des zones de test sont mises en place sur la Commune. Le but étant par exemple de favoriser la plantation de plantes mellifères à proximité de zones où les pollinisateurs seront favorisés, de planter des arbustes à baies proche de zones de nidifications... Le plan de gestion différenciée est là pour faire que la biodiversité ne soit pas une contrainte, mais un atout. En devenant résilients, nous agissons pour la biodiversité et la santé de notre territoire.

Angélique TILLEUL

Adjointe à l'Environnement, à la Qualité de Vie,
au Développement Durable et à la Transition Écologique



Une gestion différenciée des espaces verts du Cimetière

Par engagement écologique, pour conserver la biodiversité, pour le bien-être de tous, la Commune fait rentrer la nature dans son cimetière. Actuellement, des tests sont effectués afin de verdir et fleurir le cimetière avec les meilleures essences de végétaux pouvant s'adapter à la nature du sol sableux.

Ces zones tests banalisées et identifiées verront pousser différentes plantations sur un cycle minimum d'un an.

En partenariat avec le SIBA, pour la plantation d'arbres, de plantes vivaces et arbustives, la Commune utilise un support de culture comme «test» en mélange au sol sableux qui provient de la valorisation des sédiments de dragage du Bassin d'Arcachon. Cette terre végétale est idéale pour les espaces verts et favorise également l'économie circulaire locale.

Les zones «tests» de plantation de plantes vivaces et arbustives au sein du cimetière permettent :

- absence d'herbicide ;
- enherber, végétaliser plutôt que désherber ;
- favoriser la biodiversité ;
- source de nourriture pour les pollinisateurs ;
- une floraison très décorative.



« Au Cimetière, comme les déchets sont majoritairement des déchets verts, nous avons installé des doubles poubelles afin de valoriser le tri sélectif.

Pour les déchets verts : un composteur permettra de recevoir les déchets et de les transformer en compost pour ensuite pouvoir les réutiliser au sein du cimetière dans les différents espaces verts.

Pour les coupelles et pots en plastique des fleurs fanées, un bac est installé à l'entrée du cimetière ; en fonction de l'état une réutilisation pourra être envisagée.

Nous vous remercions de votre compréhension quant aux changements d'habitudes et d'apparences au sein de ce lieu, notamment avec les tests de plan de gestion différenciée que nous menons pour plus de nature dans ce lieu de recueillement. »

Christelle JECKEL
Adjointe à l'État-Civil



Cistes

Quelques exemples de plantes pour agrémenter le cimetière :

Cistes : plantes aromatiques avec des feuilles persistantes grises et duveteuses et des propriétés allélopathiques.

Coronilles : adaptées aux sols pauvres, secs et calcaires avec un fleurissement jaune très vif, et des fleurs mellifères afin de pouvoir accueillir des pollinisateurs.

Halimicistus : qui apportent de la luminosité grâce à une floraison blanche et abondante.

Millepertuis : plantes très gratifiantes qui se couvrent de petites fleurs en coupe jaune d'or.

Giroflées : plantes arbustives avec une floraison mauve et un agréable parfum...

Quelques exemples d'arbres pour paysager le cimetière :

Tratradium daniellii : qui offre une belle floraison blanche crème très parfumée dès la fin du printemps, l'une des meilleures sources des abeilles.

Koelreuteria ou savonnier de Chine : remarquable par l'élégance de son feuillage dont les teintes évoluent au cours des saisons.

Sorbus : qui se colorent de fruits dès juillet en rouge vif et sont très appréciés des oiseaux...

Le saviez-vous ? Débroussaillage & incendie

Le débroussaillage est obligatoire dans les zones exposées à un risque d'incendie afin de limiter la propagation de l'incendie dans des zones exposées, aux abords des forêts.

L'opération consiste à réduire les matières végétales de toute nature (herbe, branchage, feuilles...) pouvant prendre feu et propager un incendie aux habitations.

L'obligation de débroussaillage et de maintien en état débroussaillé s'applique aux propriétaires de terrains situés à moins de 200 mètres des bois et forêts. Cette opération doit être réalisée autour de l'habitation sur une profondeur de 50 mètres, le long des voies d'accès au terrain (route, sentier, chemin privatif), sur une profondeur de 10 mètres de part et d'autre de la voie.



Parking des Maraîchers : priorité au vert !



En lien avec la construction de l'Hôtel de Police en entrée de centre-ville et à proximité du marché municipal, se situe le nouveau parking des Maraîchers ! Implanté à l'intersection rue des Maraîchers et rue du Baou, sa conception facilite la perméabilité des sols avec des places de parking aménagées en dalles alvéolaires, pavé et gazon. Les abords du parking seront arborés et fleuris, notamment avec une haie champêtre.

Nombre de stationnements : 145 places, dont 43 pour les fourgonnettes, 99 pour les véhicules légers, et 3 places Personnes à Mobilité Réduite ainsi qu'une borne pour recharger les véhicules électriques.

Avant l'hiver...

ENTREtenir SON FOSSÉ (CRASTE) C'EST PROTÉGER LE BASSIN D'ARCACHON !

UNE CRASTE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Une craste est un fossé permettant la circulation de l'eau de l'amont vers l'aval. C'est un terme régional propre aux Landes de Gascogne.

Leur bon fonctionnement est indispensable pour préserver la qualité des eaux du Bassin.

Pourquoi ?

Les crastes et cours d'eau favorisent l'épuration naturelle des eaux de surface et l'infiltration en saison favorable, avant de se retrouver dans le Bassin d'Arcachon.

UNE CRASTE OU FOSSÉ TRAVERSE MA PROPRIÉTÉ, QUI DOIT L'ENTREtenir ?

Son entretien régulier vous appartient. Les cas les plus fréquents :

- Lorsque la craste ou fossé passe entièrement par un terrain privé, le particulier a en charge l'entretien de la craste dans son intégralité.
- Lorsque la craste est située sur la limite de deux propriétés privées, les deux propriétaires sont chargés d'entretenir leur berge et la moitié de la craste.

IDÉE MALIGNE : UNE ANNÉE TOI, UNE ANNÉE MOI !

Plus d'information : www.siba-bassin-arcachon.fr

CHEMIN DE BRAOUE ET L'OUSTALET

Le chantier, débuté en avril, se déroule jusqu'à la fin de l'année. Les trottoirs sont aménagés et des dispositifs permettant de limiter les vitesses ponctuent le tronçon.

Quelques zones d'espaces verts viendront embellir le secteur, les plantations seront réalisées au printemps 2023.



BOULEVARD LOUIS LIGNON



Après les travaux d'assainissement pour les eaux pluviales, le chantier se poursuit par l'aménagement de voirie jusqu'à la fin de l'année 2022.

Les plantations seront réalisées printemps 2023. Ce projet embellit et sécurise l'entrée de Pyla-sur-Mer, notamment par des dispositifs limitant la vitesse «feux récompenses», une première sur la Commune. Côté mobilité douce, la piste cyclable réalisée en agglomération amorce la poursuite d'un maillage cyclable sur la route départementale permettant de relier La Teste centre.

RUE PIERRE DE COUBERTIN

L'aménagement a débuté fin juin, permettant de livrer une première partie de la rue réaménagée et sécurisée pour la rentrée des classes du Collège Henri Dheurle. Une piste cyclable, les traversées piétonnes et cyclables sont sécurisées et les stationnements fonctionnels.

Le chantier se poursuit entre le gymnase Coubertin et la rue Gaston de Foix jusqu'en novembre 2022. Les espaces verts seront par la suite aménagés.



★ **Boulevard des Miquelots** : le chantier d'aménagement du boulevard continue avec les espaces verts qui seront totalement aménagés pour le printemps 2023. Dans le cadre du développement des mobilités actives, la continuité de la piste cyclable jusqu'à la rue Jean Larrieu sera réalisée cet hiver, sous maîtrise d'ouvrage de la COBAS.

★ **Allée Emile Lanusse à Cazaux** : les travaux ont débuté cet automne et devraient se terminer à la fin de l'année 2022. Objectif : créer des trottoirs, gérer les eaux pluviales, et réfectionner la voirie.

★ **Rue du Port** : fin des travaux des concessionnaires mi-novembre 2022. Remise en double sens avant les travaux d'aménagement au printemps 2023.

★ **Avenue des Ostréiculteurs** : les travaux de renouvellement de la conduite d'eau potable ont été réalisés en octobre-novembre derniers, et les travaux d'enfouissement de réseaux s'effectuent jusqu'au printemps 2023. Les travaux seront suspendus pendant l'été 2023 pour reprendre ensuite de septembre 2023 au printemps 2024 pour l'aménagement de l'avenue.

★ **Halte Nautique de Cazaux** : des travaux de remise en état sont réalisés entre fin octobre et mi-décembre 2022. Le réseau d'éclairage public est renouvelé, la passerelle bois reconstituée.

Pour information, un nettoyage subaquatique de la Halte Nautique a été effectué par l'Association testerine NSA en octobre. Cette opération réalisée à titre gracieux a permis de retirer les déchets du site.



La magie de Noël va bientôt envahir les rues de La Teste de Buch...



Dès le 10 décembre 2022, La Teste de Buch embarquera ses visiteurs pour un tour du monde en compagnie du Père Noël à travers des tableaux qui s'illumineront sur la façade de la Bibliothèque, place de la Mairie. Une traversée féérique passant par la Chine, la Thaïlande, l'Afrique, l'Ukraine, le Royaume-Uni... et se terminant à La Teste de Buch !



Rendez-vous incontournable :

Le samedi 17 décembre, le Père Noël débarquera en bateau depuis la Laponie au Port Ostréicole de La Teste de Buch. Il amarrera son embarcation sur le ponton patrimoine pour que les enfants puissent l'accueillir chaleureusement après son long voyage. Il rejoindra le centre-ville en calèche, accompagné de Patrick Davet, Maire de La Teste de Buch. Le public sera convié à le rejoindre au Village de Noël installé en centre-ville, sur la Place Gambetta.

- > Le Village sera ouvert chaque jour de 11h à 20h jusqu'au 31 décembre. Et pour faire durer le charme des fêtes de Noël et la convivialité, il ouvrira ses portes pour deux nocturnes les 17 et 23 décembre jusqu'à 22h.
- > 19 chalets seront présents pour des idées cadeaux originales d'artisans locaux (bijoux, bougies, jeux en bois...) et des moments de convivialité autour de mets de saison (tartiflette, galette saucisse, crêpe, vin chaud, chocolat chaud, marrons...).
- > Deux semaines de surprises, d'animations et de festivités pour faire rêver petits et grands, qui permettront de se plonger dans le charme polaire de Noël en chaussant des patins sur la patinoire nichée au cœur de la Place Gambetta, de dévaler la piste de luge sur la place de la Mairie... ou de s'initier à la création de décoration de Noël lors des différents ateliers du village.

Tout un programme à partager en famille ou entre amis, saupoudré de rires, joie, bonne humeur et de beaux souvenirs de Noël à La Teste de Buch.



Principaux temps forts :

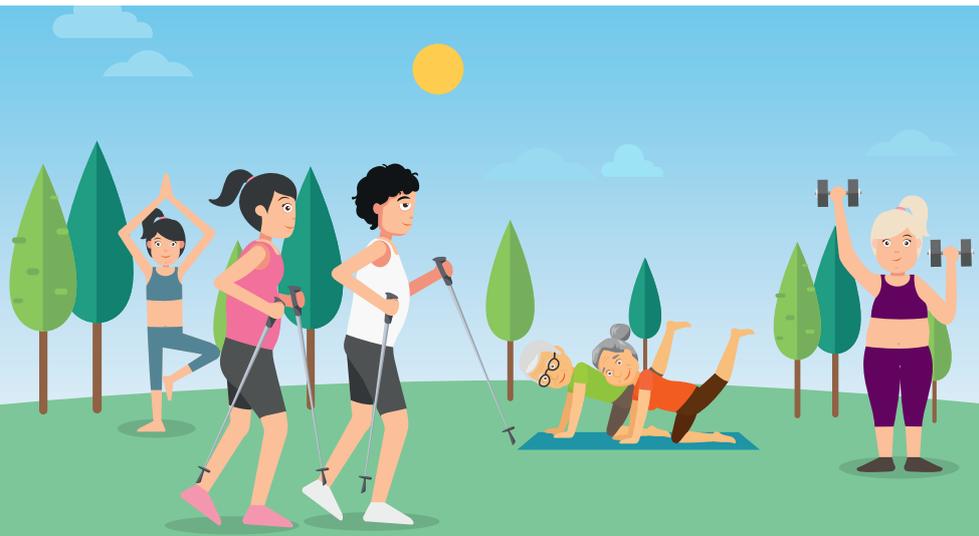
- > Du 10 au 31 décembre - Place de la Mairie
Tableaux lumineux : le voyage du Père Noël en animation de lumière et Piste de luge.
- > Samedi 17 décembre - Port de La Teste de Buch
Arrivée du Père Noël.
- > Du 17 au 31 décembre 11h/20h - place Gambetta
Village de Noël et Patinoire.

Comme chaque année, nous apportons des nouveautés pour offrir aux Testerins un Noël féérique et festif tout en respectant la démarche de développement durable (RSE) dans laquelle nous nous sommes engagés, notamment dans le choix d'une piste de luge et patinoire synthétiques.

Nicolas BOUYROUX
Conseiller Municipal délégué à l'Économie,
à l'Emploi, au Commerce et à l'Artisanat



Retrouvez toutes les informations sur www.tourisme-latestedebuch.com



Du sport pour tous

Sport en Buch

La Ville de la Teste de Buch organise depuis mai 2021 des séances de «Remise ou Maintien de la Forme» dans un esprit convivial et ludique ; Zumba, Renforcement Musculaire, Step, Stretching, Circuit Training, Jogging en parcours naturel et Marche Nordique.

- > **Pour qui ?** Les Testerins de + 15 ans peuvent ainsi pratiquer gratuitement une activité sportive en présentant un certificat médical de non contre-indication.
- > **Quand ?** Les samedis matins de 9h30 à 10h15 ou de 10h30 à 11h15 (hors vacances scolaires).
- > **Où ?** Plaine des Sports Gilbert Moga, rendez-vous à la Salle Etienne Turpin à 9h.
- > **Nouveauté :** «Découverte de la Musculation douce», séance en circuit training «full body» avec plusieurs ateliers ; maintien postural, ballon, cardio et autres... De 10h30 à 11h30 les samedis (hors vacances scolaires), salle de musculation du gymnase Etienne Turpin.

Ces activités sont encadrées par des éducateurs sportifs du Service des Sports de la Ville de La Teste de Buch.

Pré-inscriptions accessibles sur le site de la Ville.

Aire de «Street Workout»

Une aire de Street Workout vient d'être installée sur la Plaine Gilbert Moga, entre le Vestiaire Open et le parking de la piscine.

En lien avec le parcours santé, cette aire permet le développement de pratiques sportives autonomes sur des agrès, entre musculation et fitness, consistant principalement en un enchaînement de figures de force, de résistance, de souplesse et d'équilibre.

Venez pratiquer selon votre rythme et l'intensité que vous souhaitez.



Le sport et la santé sont indissociables. Le succès de Sport en Buch nous a confortés dans l'idée d'offrir un dispositif destiné à un public plus fragile ou vulnérable et de le réaliser en collaboration avec le Pôle Santé. Sport Santé est un véritable service public adapté, inclusif et évolutif, qui s'adresse aux personnes ayant des pathologies ou qui sont sédentaires et qui ont besoin d'être accompagnées dans la reprise d'une activité physique.

Fabien DUFALLY
Adjoint délégué
à la Vie Sportive



Sport Santé

Depuis octobre 2022, la Ville de La Teste de Buch, en collaboration avec le Pôle Santé, propose des activités physiques sur ordonnance et gratuites ; Renforcement Musculaire, Marche Nordique, Stretching, Circuit Training, à durées et intensités adaptées au public et ses pathologies.

- > **Pour qui ?** Des Testerins sans limitations fonctionnelles ou faibles, et avec des facteurs de risques plus importants, inactifs ou porteurs de pathologies chroniques.
- > **Comment ?** Sur prescription médicale. Un entretien individuel pour fixer un objectif simple à atteindre pour chaque participant.
- > **Quand et où ?** Hors périodes de vacances scolaires, en 2 séances de 45 min :

- mercredi : 9h30 et 10h30 à la Maison des Associations,
- samedi : 9h30 à la Salle de musculation Etienne Turpin.

Un bilan sera effectué en début, milieu et fin de parcours, sur l'évolution des patients pour le Pôle Santé et les médecins de la Ville.

Les jeunes Conseillers du CMJ ont partagé leurs idées

C'est le mercredi 12 octobre que les 23 membres du Conseil Municipal des Jeunes ont fait leur rentrée. Ils sont élus pour une durée de 2 ans (et une 3^{ème} année facultative).

Suite à un déjeuner avec Monsieur le Maire, Madame Jeckel (*Adjointe déléguée à l'État-Civil, la Vie Associative et aux Relations avec les Forces Armées*), Monsieur Pastoureau (*Adjoint à l'Éducation, la Petite Enfance, la Jeunesse et le Patrimoine*), Monsieur Ambroise (*Conseiller Municipal délégué à l'Éducation*) et les services, les jeunes Conseillers ont été réunis en salle du Conseil Municipal pour se mettre au travail. **Ordre du jour : DEVIENS ACTEUR DU CMJ ET FAIS BOUGER TA VILLE !**



Le CMJ est cette année composé de :

10 nouveaux élus de CM1 : Billie, Ethan, Oscar, Maelya, Liséa, Réhani, Alexandre, Lisa, Arthur et Lila ;

9 anciens élus de CM2 : Adèle, Sacha, Adrien, Pauline, Paco, Eloïse, Léo-Paul, Gabrielle et Léon ;

4 anciens élus de 6^{ème} : Yanis, Ayoub, Toan et Mahé.

Si je suis élu...

Les jeunes ont ensuite partagé leurs idées qu'ils ont présentées sur leurs professions de foi et pour lesquelles ils ont été élus. Parmi elles :

- > aider à replanter la forêt ;
- > organiser une journée sans véhicule dans la ville ;
- > organiser des rencontres, des fêtes et correspondre avec les seniors des maisons de retraite ;
- > créer plus d'aménagements en ville pour les personnes en situation de handicap ;
- > installer des boîtes à idées dans la ville ;
- > organiser une journée d'apprentissage des gestes de premier secours ;
- > ramasser les déchets dans la ville, comme cela se fait sur les plages et dans la forêt ;
- > collecter des cadeaux pour les enfants hospitalisés ;
- > éteindre les lumières dans la ville pour économiser l'énergie ;
- > réduire la vitesse de circulation en centre-ville ;
- > installer des brumisateurs en ville pour rafraîchir les habitants ;
- > organiser une vide ta chambre, des manifestations ou des courses sportives pour reverser les fonds à des associations.



Patricia, Valérie, Christine et Céline, les 4 référentes du CMJ accompagneront les élus pendant ces 2 ans. Elles vont répartir les conseillers en 2 commissions qui se réuniront une fois par mois : **Santé-Solidarité-Culture** pour aider, accompagner, échanger, et **Environnement-Développement Durable-Patrimoine**. L'année va être bien remplie, car les jeunes conseillers assistent aux cérémonies officielles, comme celle du 11 novembre en hommage à l'Union Française des Anciens Combattants. Bref, tout pour qu'ils deviennent des PETITS CITOYENS INFORMÉS, des PETITS CITOYENS CURIEUX, des PETITS CITOYENS ENGAGÉS !



À partir de la rentrée de la Toussaint, le service se modernise et vise la dématérialisation complète des démarches.

Votre Espace Famille fait peau neuve !

Installé en 2010, puis complété en 2015 par le module «Réservations en ligne», l'Espace Famille est le portail en ligne de la Ville qui permet aux familles de consulter les inscriptions de leurs enfants et de réserver les accueils périscolaires, aides aux devoirs, accueils de loisirs sans hébergement, ainsi que la restauration scolaire. Grâce à leur code d'accès, les familles peuvent également régler leurs factures.

Chaque année, l'élection du Conseil Municipal des Jeunes est une étape importante dans le parcours de formation du jeune citoyen. Les élèves de CM1 de toutes les écoles de La Teste sont invités à présenter leur candidature. Ils doivent alors réfléchir à des propositions et rédiger leur profession de foi avant de se soumettre aux suffrages de leurs camarades. Après une campagne électorale, l'élection a lieu dans le respect des règles démocratiques, avec bulletins, enveloppes, urnes et isolements. Une véritable leçon d'éducation civique qui les préparera à devenir des citoyens conscients et responsables, garants des principes et des valeurs qui fondent notre démocratie. Concernant le nouvel Espace Famille, nous sommes ravis de nous inscrire dans une étape de modernisation et de simplification des démarches des familles.



Bruno PASTOUREAU
Adjoint à l'Éducation, la Petite Enfance,
la Jeunesse et le Patrimoine

Les nouvelles familles seront invitées à créer leur espace personnalisé. Celles déjà inscrites, dont les données seront reprises, n'auront qu'à activer un lien qui leur sera adressé pour créer un nouveau mot de passe.

Les nouvelles fonctionnalités proposées par l'Espace Famille :

<https://www.espace-citoyens.net/latestedebuch>

- la réception et le traitement des demandes des familles en temps réel (jusque-là, la demande de la famille était reçue le lendemain par le service ; puis la prise en compte de la demande par le service apparaissait sur le site 24h après) ;
- la création par les familles de leur dossier administratif avec le dépôt des pièces justificatives requises ;
- la demande d'inscription à l'école, à la restauration, à l'accueil périscolaire, à l'aide aux devoirs et aux ALSH ;
- la réservation les jours de fréquentation souhaités ;
- la création et la modification de l'entourage de l'enfant avec des personnes contacts.

Un e-service simple et pratique pour tout faire de chez soi ! Accessible 24h/24 et 7j/7.

Le Service Éducation-Jeunesse accompagne également les familles avec la mise en ligne de tutoriels et reste ouvert pour les accueillir au sein de l'Hôtel de Ville du lundi au vendredi de 8h30 à 17h15.

Contact : 05 56 54 64 64 - accueil.familles@latestedebuch.fr

62%
des accès sont
entre 17h et 9h



D'une Halle à l'autre...

Inaugurée le 24 septembre dernier, la nouvelle Halle Cazaline couverte, située en plein centre de Cazaux, place du Général de Gaulle, a connu son premier marché le 4 octobre. Conçue en pin maritime par l'architecte Jean Dubrous, elle est aussi appelée à accueillir certaines animations. Cette réalisation prouve magnifiquement que l'on peut dépasser le dilemme passé versus modernité et rappelle à quel point le marché est un élément structurant de l'espace urbain.

Saisissons l'occasion de revenir sur l'histoire de ces halles dont elle est la descendante, témoins du bâti bois caractéristique de notre région et d'une vocation commerciale intemporelle. En effet, les marchés de notre Commune sont des lieux d'échanges et de convivialité, en complémentarité avec les boutiques et la vente à la chine.

La première Halle en bois (1844)

Dans sa séance du 14 août 1840 «le Conseil Municipal est d'avis que l'on établira un marché pour y vendre des comestibles» ; le Conseil Général, prenant note de l'augmentation de la population induite par l'arrivée du chemin de fer (en 1836 : 2 986 habitants, en 1841 : 3 447 habitants), émet un avis favorable. Un arrêté ministériel du 21 octobre 1841 officialise sa création.

Ce premier marché non couvert est créé provisoirement place Laby, actuelle place Jean Hameau, en attendant l'achat de l'allée de l'Église, la future rue Victor Hugo, à la famille Fleury (délibération du 8 novembre 1841). Ce nouvel emplacement est inauguré le 8 juillet 1842.

Malgré une pétition en 1842, le projet de construction d'une Halle couverte n'est remis à l'ordre du jour qu'en mai 1844 par la municipalité Soulié. La réalisation se fait sous le mandat de Jean Hameau. Il est prévu que l'adjudicataire des travaux se paiera sur les droits de placage. En 1849, il est question de l'enlèvement de la Halle du marché et de sa reconstruction à l'est des allées de l'Église, sur demande et aux frais de M. Ramondin. En 1857, il est décidé qu'«aucun droit de placage ne sera perçu afin

d'intéresser les marchands à venir». L'ouverture du marché est définitivement fixée au premier décembre 1857 ; il semble donc que cette première Halle ait été remplacée par une autre. En 1872, on y opère des travaux de réfection, mais sa reconstruction est déjà à l'ordre du jour. En 1863, il semble que le marché aux résines soit déplacé à proximité. En 1874, M. Venot, au nom du Syndicat des Parqueurs, demande la création d'un marché mensuel aux huîtres ; autorisé par arrêté préfectoral du 15 février 1875, il se déroule le deuxième lundi de chaque mois.



Le marché aux mille colonnes de la municipalité Lutzy (1895-1896)

En 1878, il est projeté d'agrandir et reconstruire en dur cette Halle. Plusieurs pistes sont alors explorées : proposition de M. Landry d'amener une Halle de Paris (1881), proposition de M. Duphil de construire une Halle en fer (1883). Un budget est voté en séance du Conseil Municipal du 26 mai 1884 et le projet de M. Pujibet, architecte, d'un marché en fer, est approuvé par le Conseil Municipal du 18 août 1884. L'emprunt pour le financer est revu à la baisse, le projet aussi. En 1885, les travaux de réparation sont refusés sur la Halle existante du fait du projet de reconstruction que l'on pense proche.

En 1892, la question n'est toujours pas réglée. Une commission est nommée. Il est alors proposé, en 1895, d'acheter des matériaux à Bordeaux, suite à la clôture de l'exposition internationale.

Un rapport de 1945 décrit la distribution de l'espace tel que défini par un arrêté de 1931 : dans la partie couverte et fermée les commerces de comestibles, viandes, fruits et légumes, fromages, œufs, volailles et gibiers..., bouchers, charcutiers, tripiers, sur le fond Nord, dans la partie couverte non fermée les commerçants venant de l'extérieur (tissus, confection, lingerie, chaussures, rouenneries, ustensiles de ménage...).

Une délibération du 6 octobre 1962 décide le transfert et la construction d'un nouveau marché ; édifié non loin de là, sa forme en aile d'avion rappelle la présence d'une base aérienne sur notre territoire ; il est inauguré le 11 août 1964.

«Son architecture était faite d'un assemblage de poteaux porteurs supportant une suite de fermes à entrain élevé ou retroussé et entourés de deux galeries plus basses. C'est sous cet aspect, qui n'est pas sans rappeler la structure extérieure des nombreux chais à un étage qui subsistent encore... ainsi que les cabanes anciennes des nombreux ports qui jalonnent le pourtour du Bassin, que notre vieux marché a rempli son rôle près de 70 ans».

Michel Jacques, Lo vielh marcat, bull. SHA, n° 123, 2005, p. 29

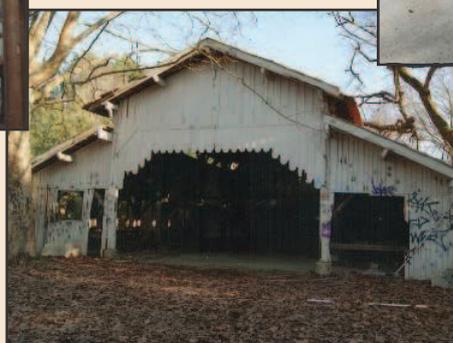
1973 (AMLT, fonds Studio Alain)



Démontage de la halle
1974 (AMLT, fonds O. Narp)



L'ancienne Halle au Village Médiéval
Ci-contre avant son démontage - 2000.
Ci-dessous lors de manifestations - 1975.
(AMLT, fonds O. Narp)



Les tribulations du vieux marché

En septembre 1974, une délibération acte le démontage de la vieille halle et selon Michel Jacques, «C'est tout un pan de l'histoire commerciale de La Teste qui s'efface». De nombreux éléments (piliers, charpente, tuiles) sont remontés (ceux qui sont endommagés sont remplacés grâce à la récupération sur des bâtiments de la même époque en cours de démolition) dans l'enceinte du Village Médiéval à La Hume. Au moment de son démontage, au début des années 2000, une réflexion s'est faite sur sa réutilisation sur le port (étrange écho au projet de Criée débattu par le Conseil Municipal, dans sa séance du 4 octobre 1895, suite à la doléance des pêcheurs sardiniens et ostréiculteurs de créer une halle couverte au port) soit au pôle forestier.

Le projet n'a pu aboutir à cause des matériaux abîmés.



La Halle désaffectée sert un temps aux associations sportives comme ici au Boxing Club Testerin lors d'un match arbitré par M. Méoule Studio Larousse, 1966 (AMLT, fonds J. Passicouset).

Décès**Avril**

Alexandre GAUTIER

Mai

Marie-Françoise FERRIÈRE
Alain BENOIT
Marie LIDON
Joël SERREAU
Francine CORRIOLS
Alain LEBRAUD
Claude VAILLANT
Jean DUBLINEAU
Claude ANGELIER
Monique ROCHE
Philippe PRAT
Edith LE SCANFF
Jeanine ROSTAN
Thi Vieng MOZAS
Patrick BOUE
Frédéric MERICQ
Michel MONTAUCET
Annie ROL
Monique SAUVAGE
Micheline CAMELEYRE
Madeleine CASAUBON
Claude FAUCHÈRE
Marie BEZIN ép DULONG
Christiane BARRÉ

Juin

Marie LACOSTE
Paul HAZERA
André MOURIER
Marie-Anne LAVAUD
Eliette ROUGEON
Geneviève PRÉCÉ
Gaël GRELOT
Martine MAZERAT
Pierre CHESNEL
Françoise LAPLANCHE
Hortense da Conceição GONÇALVES
Pierre LACAU
Marie-France MONIN
Sylvaine LARROZA
Yolande NAGELIN
Huguette MUSQ
Jean-Christophe ECUYER

Juillet

Gislaine BARRUÉ
Danielle OBERKUGLER
Hervé MARTIN
Michel LELEU
Yvonne RENAUD
François LESAGE
Madeleine BAYLAC
Andrée LAROUEDIE
Jean PATACHON
Jean-Paul DUCOS
Jean DAYCARD
Gilles ABERKANE
Jean BOIGNÉ
Jean DAYCARD
Monique DEFONTAINE
René GAUTIER
Marie MOUNISSENS
Jean CAZAUX
Marthe CANLORBE
Denise VAILLANT
Maryvonne MALBREIL
Julio SANCHEZ MARTIN
Marie-Thérèse DEBRIS
Any PACHET

Lucette GUERRERO
Yvonne MILCENT
Viviane TIGHREMET
Ginette DORSEUIL
Yves DUFOUR
Jean NÉNEZ
Lucien CASSIN
Albert TOULOUSE
Anne-Marie DOSSMANN
Germaine LAPORTE-CORBIER

Août

Jean-Michel BOUCHEX-BELLOMIÉ
Laurent FAMILIARE
Guy BALESPOUEY
André LE MARC
Jeanine MERANT
William GODIN
Lucien CASSIN
Maurice GASCIOLLI
Christine REDOU
Jeannine RAMOND
Béatrice ALBESSARD
Alain OLYNIK
Carmen PORCHET
Madeleine ROUDAUT
Robert PRIME
Michel BOUQUET
Alain COUTUROU
Lucas ALÈGRE
Yves HAY
Jean-Pierre GORBEA
Raymond GATIUS
Georgette BLANCKAERT
Fatim SOUSSI
Danièle HÉBERLÉ
Marcel ROSIER
Claudine MAUPOUET
Gilbert SARRAZIN

Septembre

Emmanuelle MAYER
Gabrielle ROUSSET
Serge BAUQUEL
Georges MOUTAILLER
André GILARDONI
Josette CABANA
Colette BROTTIER
Yvon GODÉRE
Jacques MERLIN
Josyane MANDAROUX
Françoise LACOSTE
Françoise DURAND
Odette FÉDY
Françoise DULAURENS
Lucette REIGNER
Marie THOMAS
Andrée LESCA
Guy LABATUT
Bernard TEYSSENIER
Suzanne GUITTON
Valentyna DEMBOVSKYI
Françoise DURAND
Nathalie SETTE

Naissances

Mai
Amaya TRUT
Jules GAUTHERON
Ambre FOUGÈRE
Nino MARCOUEILLE CARPENTIER
Noah MOULY
Dean FAUCAMPÉ

Léo SOUPLET
Klervi RENARD
Anna DARCOURT
Lenny BIGNON
Cléa THEODORAKIS DI CROLA
Oscar BISSONNIER
Mahé GALLANT DENIS

Juin

Maxime PETIT
Coline DUCOS
Antonin BOIS
Joy GENNARI JAMET
Justin DANDIEU
Charlie DUBOR
Martin BIRY
Lilas THOMAS
Luciano LARTIGUE
Kayden DIBOUES
Alma TRONCHE
Léo CAMACHO
Sofia DANNEELS
Élios SAÏD

Juillet

Mina ELFAHSI
Renée LIM
Lucas CLAUDIO
Valentina CHOT
Dani-Albino FERREIRA CAPELAS
Haïvy TIEMONHOU
Iris TOSONI
Jada SIMON
Éziot NOUZILEAU DEMEYERE

Août

Awa LEYE
Mahé OLIVEIRA
Vadim SAINT MARC
Valentine DHAENE FINARDI
Eliott IMBERT
Nino POLI
Pierre-André THOMAS
Helena LALANDE
Nawel RAJI
Calie PENAFIEL
Jack TACHOIRE

Septembre

Romy LEROY
Lou CALVEZ
Chris LISERON-MONFILS
William NOUCHET
Rafaël GOUDRIAAN
Maé GUINAUDEAU BORRAT
Victoire SERVAUD
Mia SASTRE

Mariages**Mai**

Thomas GUÉRIN
et Violaine DELFAUD
Jérôme GETRAU
et Cynthia DESCHAMPS
Sylvain TRÉMOLET
et Chloé GATEAU

Juin

Martin PLUS
et Suzanne SINNIGER
Louis-Vianney THOMINE
et Charlotte LAILHEUGUE
Ludovic DUBOIS
et Claire BUISSON

Gabriel COSTES
et Alice THIEBERGE
Hugues BONJEAN
et Eva GANDO
Xavier BADET
et Christelle ROUSSET
Jérémy FAUSSON
et Sophie GUILLAUME
Pierre-Jean BRUNET
et Aurélie FILIPPI-CODACCIONI
Luc HÉRAUDET
et Thaïs BONNET
Cédric CHARPENTIER
et Noémie LAMARCHE
Benoit LAMIT
et Alizée LAMARQUE
Jordan CAZENAVE
et Anaïs-Nelly MONTBOEUF
Benjamin BACQUEY
et Laetitia CLAIRET
Olivier SAINTIER
et Caroline COMPAIN
Arnaud DRIZARD
et Flore SALMON-LEGAGNEUR

Juillet

Alexis BOURGAUX
et Elisabeth CHUNG TO SANG
Philippe CADRA
et Murielle MILLERE
Julien CAMPET
et Laurie CARPENTEY
David FINCK
et Sandrine CHABAUD
Gregory FERRAN
et Gabrielle DÔME-PUTCRABEY
Thierry CHAMBON
et Elodie FOURNIER
Julien CHARBONNIER
et Cannelle BONNEAU

Août

Nicolas LABAT
et Christelle CASTAGNET
Valerian SAULE-DUCOURNAU
et Sarah GAFFET
Bastien BABILLOT
et Noémie GUIGNOCHAU
Thomas BREDILLOT
et Emilie GOHIER
Cédric DIJOUX
et Emmanuelle CAILLAUX
Edwan TÉGÉTHOFF
et Ludvine BAERT

Septembre

Pierre SAINT JOURS
et Sandrine BRETONNIÈRE
Aurélien BOURGOIN
et Salim GUERMOUD
Gary GAUTRUCHE
et Altinaï HARMEL
Romain CHAUMONT
et Séverine CASTAGNET
Quentin GODEFROY
et Caroline CHAPELLE
Camille MARTIN
et Victor FAURIE
Alexandre PARJOUET
et Yasmine ACHGAF
Didier RUIZ
et Sarah HARGAIN
Jérémy MEUNIER
et Manon FONT

MAIRIES ANNEXES

La Commune possède en plus de l'Hôtel de Ville, deux Mairies annexes situées à Pyla-sur-Mer et Cazaux qui permettent de faciliter les démarches administratives des habitants pour les :

- délivrances d'actes et d'extraits d'état civil de l'ensemble du territoire ;
- célébrations de mariages ;
- parrainages civils ;
- PACS ;
- reconnaissances de naissance ;
- légalisations de signatures ;
- certifications conformes (pour l'étranger) ;
- certificats de vie ;
- certificats de domicile ;
- attestations d'accueil ;
- demandes de duplicata de livret de famille ;
- recensements citoyens obligatoires dès 16 ans ;
- inscriptions sur les listes électorales.

Mairie annexe de Pyla-sur-Mer : 05 56 54 53 83
mairiepyla@latestedebuch.fr
 Mairie annexe de Cazaux : 05 57 52 99 60
mairiecazaux@latestedebuch.fr

DÉMARCHES DÉMATÉRIALISÉES

Pour s'inscrire pleinement dans la dématérialisation des démarches administratives, la Ville de La Teste de Buch développe ses services publics numériques afin que les usagers puissent par le biais du portail «service-public.fr» :

- demander un acte d'état-civil (naissance, mariage, décès) ;
- s'inscrire sur les listes électorales ;
- effectuer le recensement citoyen obligatoire ;
- préparer leur rendez-vous à la conclusion d'un PACS en y déposant un télédossier.

Le Service Vie Civile et Citoyenne traitera leur demande et prendra contact avec eux pour fixer un rendez-vous en Mairie.

CNI ET PASSEPORT



Deux dispositifs sécurisés de recueil pour les cartes nationales d'identité et les passeports sont maintenant en fonctionnement à l'Hôtel de Ville.

Pour le dépôt des dossiers, il faut prendre rendez-vous en ligne www.rendezvousonline.fr ou par téléphone au 05 56 22 35 00.

Les créneaux sont ouverts par période de 2 mois du lundi au vendredi + le 3^{ème} samedi de chaque mois de 9h à 12h.

CIMETIÈRE ET RECHERCHE DE DÉFUNT

C'est nouveau, les citoyens ont désormais la possibilité de rechercher un défunt ou l'emplacement d'une concession funéraire directement en ligne via le portail Gescime :

<https://cimetiere.gescime.com/la-teste-de-buch-cimetiere-33260>

NOS SENIORS

Depuis Octobre 2021, le Centre d'Action Communale et Sociale (CCAS) organise des rencontres festives et gratuites tous les trimestres pour les Testerins âgés de plus de 65 ans, appelés les JEUDIS SENIORS.

4 manifestations ont eu lieu avec des thématiques variées : Carnaval, Champêtre, Cinéma, Noël... Ces rencontres se déroulent dans des lieux différents, par exemple à l'Hippodrome ou au Théâtre Cravey ou en extérieur au bord du Lac de Cazaux.

Un service de transport gratuit est mis en place. Un orchestre est toujours présent et une collation est offerte par le CCAS. Plus de 800 personnes ont déjà participé !



Prochains rendez-vous : "Les Seniors fêtent Noël " mercredi 14 décembre 2022 à partir de 14h30 au Parc des Expositions.

Réservez vos dates pour 2023 : les 9 mars, 8 juin et 5 octobre...

Inscriptions auprès du CCAS : 05 57 73 69 80 ou accueil.ccas@latestedebuch.fr

La crise sanitaire a nécessité de repenser le traditionnel repas de fin d'année des retraités. Plutôt que de se rencontrer une fois dans l'année, nous avons souhaité proposer des animations plus régulières, permettant de vivre de beaux moments de convivialité, de se retrouver entre amis ou voisins, de faire de nouvelles connaissances... C'est un bonheur de voir nos seniors profiter de ces moments, s'amuser ou danser grâce à l'orchestre.



Brigitte GRONDONA

Adjointe déléguée au CCAS, aux Affaires Sociales, aux Personnes Âgées et au Handicap

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le recensement se déroulera entre le 19 janvier et le 25 février 2023 auprès d'un échantillon de 8% de la population tiré au sort par l'Insee. Les données et les caractéristiques de quelque 1 790 logements seront collectées par 7 agents recenseurs recrutés par la Commune et formés par l'Insee. Ils seront facilement identifiables par une carte tricolore comportant leur photo et la signature du Maire. Les données qui sont protégées et restent strictement confidentielles servent à comprendre l'évolution démographique de notre territoire et permettent de connaître les besoins de la population actuelle. Elles contribuent à construire l'avenir de la Commune en déterminant notamment le budget.

Pour plus de renseignements, rendez-vous sur le-recensement-et-moi.fr ou auprès du Service Vie Civile et Citoyenne de la Mairie au 05 56 22 35 35.

Si vous souhaitez être agent recenseur vous pouvez adresser votre candidature, toutes les informations <https://www.latestedebuch.fr/economie-emploi/les-emplois/emploi-stages-a-mairie/>

À NOTER DANS L'AGENDA

La cérémonie des **Vœux du Maire 2023**, se déroulera le vendredi 13 janvier 2023 à 18h30 au Parc des expositions.



GROUPE D'OPPOSITION

« AVANÇONS ENSEMBLE LA TESTE DE BUCH »

L'APRES INCENDIE

Un été caniculaire et dévastateur pour notre environnement, le ravage d'une grande partie de notre forêt ont marqué nos consciences et ont pesé sur l'économie locale. Nous ne remercions jamais assez les gardiens de nos vies et de nos biens sans oublier forestiers, chasseurs, bénévoles et anonymes qui jour et nuit ont œuvré pour combattre ce feu et apporter leur aide.

Après l'émotion, tensions et contestations reprennent, attisées notamment par l'incertitude juridique sur les 1500 ans de forêt usagère et sur les actions à mener après l'incendie. Aujourd'hui, nous nous interrogeons sur les intentions de la municipalité pour la phase de restauration. Elles se doivent d'être claires et intelligibles, afin que les Testerins puissent connaître le devenir de ce massif forestier, partie intégrante de notre patrimoine. À ce titre, il est urgent de réunir autour de la table les acteurs publics et privés pour bâtir un plan d'action sous l'autorité municipale. Au delà des décisions hâtives, verticales et lointaines, en privilégiant écoute et dialogue, nous demandons le lancement d'une enquête publique sur les attentes de nos concitoyens. Au fil du temps, en laissant les autres décider pour nous, nous avons déjà tant perdu !

NOUVEAU PLAN DE CIRCULATION

Parmi toutes les modifications de sens de circulation, le sens de la rue du port nous a fait réagir lors du dernier conseil municipal, la logique aurait dû privilégier le sens «Place Jean Hameau >Port ostréicole». Souhaitons que ces nouveaux trajets ne génèrent pas trop de nuisances sur les rues adjacentes dont les chaussées sont inadaptées à un flux si important, notamment aux heures de pointe.

La mise en place de stationnement payant dans notre ville doit être sous-jacente quand on constate l'hyperdensification en cours du centre ville. Le bon sens nous fait favoriser piétons et deux roues, cependant, lors de la présentation du schéma communal du 27/09 dernier, notre groupe a demandé si une aide financière était prévue pour nos administrés en faveur de l'achat de vélo. Pas de réponse pour l'instant ! Espérons que la promesse faite de pistes cyclables à double sens, rue Carnot en particulier, puisse être tenue.

ÉNERGIE ET RESSOURCES

Face à l'envolée des prix de l'énergie, nous avons suggéré à plusieurs reprises au Maire un plan d'économies et de sobriété (extinction de 1h à 6h de l'éclairage public, des enseignes lumineuses), réduction de la clim/chauffage dans les établissements municipaux; serait-on la seule commune en France à ne pas être concernée par ces problèmes ? Rien ne bouge à ce jour.

Autre sujet préoccupant, l'utilisation de l'eau potable prélevée dans les nappes profondes pour arroser espaces publics et plaines sportives : nous arrivons à la limite des capacités de pompage en période estivale !

Va-t-on vers des coupures d'eau l'été, comme le craint l'Agence de l'Eau ? Il est urgent de bâtir des solutions alternatives.

RESTAURATION COLLECTIVE

Nous constatons avec tristesse que la cuisine locale qui alimentait nos écoles et les personnes âgées, va être délocalisée en banlieue Bordelaise. Bonjour l'empreinte carbone !

Chers Testerins, nous sommes à votre écoute et restons force de propositions pour le devenir de notre ville.

Vous pouvez communiquer avec nous et échanger des idées sur avanconsensemble.latestedebuch@gmail.com

DOMINIQUE DUCASSE

pour le groupe «Avançons ensemble La Teste de Buch»
Elisabeth Monteil-Macard, Marielle Philip, Christine Delmas
et Thierry Maisonnave

GROUPE D'OPPOSITION

« ENGAGEMENT ÉCOLOGIQUE ET SOCIAL »

"Ne nous a pas fait parvenir de texte pour cette édition".

GROUPE D'OPPOSITION

« LA BAIE DE BUCH, SOCIABLE PAR NATURE »

«Notre maison brûle et nous regardons ailleurs».

Notre Ville a été le symbole de la célèbre phrase prononcée par Jacques Chirac en 2002 lors du Sommet de la Terre. Localement, se rejeter la responsabilité de ce drame n'a aucun sens. Comme partout ailleurs, nous devons agir individuellement et solidairement pour l'Atténuation du Changement Climatique en réduisant nos gaz à effet de serre et pour l'Adaptation afin d'anticiper les risques et les impacts de ses effets néfastes comme ici la sécheresse.

ALAIN CHAUTEAU

pour le groupe « La baie de Buch, sociable par nature »,
Ecologie-Social-Economie

La Loi et la jurisprudence reconnaissent au maire pris en sa qualité de directeur de la publication et garant de son contenu, le pouvoir de refuser de publier des propos tenus pour injurieux, diffamatoires ou encore contraires aux dispositions de l'article 52.1 du code électoral. En la circonstance, ce droit ne sera pas exercé, laissant à chacune et chacun la liberté d'apprécier, voire de réprouver l'expression de critiques personnelles inutilement outrancières.



GROUPE MAJORITAIRE MUNICIPAL

« UNIS POUR AGIR AVEC VOUS »

Anticiper nos actions pour le bien de notre Ville et de notre population est le cœur de notre engagement politique.

Les enjeux écologiques et climatiques sont plus que jamais au centre de nos préoccupations ; ils sont prépondérants au niveau des divers aménagements, de nos sites naturels, de l'urbanisme, de nos espaces verts. Nous devons rectifier ce qui se faisait par le passé et anticiper, dans nos actions, les évolutions de notre environnement et de notre société.

La rénovation, les matériaux utilisés, le choix des équipements permettent de réaliser des économies d'énergie importantes et de réduire notre impact écologique tout en réduisant les frais de fonctionnement de la collectivité malgré les hausses de tarifs.

Des systèmes de récupération d'eau de pluie sont mis en place au niveau des voiries lorsque celles-ci sont rénovées. Des réservoirs sont prévus aussi sur les bâtiments publics. Cela nous permet d'arroser les espaces verts sans avoir à prélever l'eau dans les nappes phréatiques. Les fêtes de Noël se préparent activement, elles sont aussi organisées dans une logique de respect de l'environnement ; en effet la patinoire et la piste de luge seront synthétiques, les luminaires utilisés seront à Led, ampoules basse consommation et les chalets ne seront pas chauffés.

La qualité de notre vie quotidienne passe par la qualité de nos infrastructures, de nos bâtiments municipaux et de leurs destinations qui doivent être adaptés au mieux aux besoins des Testerins, Casalins et Pylatais.

Le Schéma de circulation global intégrant celui des deux roues facilite la mobilité et va donner une véritable cohésion d'usage entre les différents pôles de la commune. Les lieux de culture, de sport, les maisons de quartier, le centre-ville et notre façade maritime vont être interconnectés au mieux afin d'en profiter de manière fluide et agréable.

La proximité de nos services, de nos commerces, des activités proposées permet de réduire les déplacements en voiture. Nos aînés doivent pouvoir se déplacer facilement et en sécurité. Les modes de déplacements évoluent, notamment chez les plus jeunes d'entre nous. Nous leur préparons la ville de demain, la ville dans laquelle ils pourront se loger.

Tous les travaux engagés visent ces objectifs.

Les incendies de cet été montrent à quel point il est important d'anticiper les phénomènes climatiques dans notre vision future de la commune. Nous en profitons pour remercier de nouveau l'ensemble des pompiers, des acteurs locaux et des bénévoles qui ont tant œuvré pour protéger au mieux notre territoire.

LE GROUPE MAJORITAIRE

L'article L.2121-27-1. du code général des collectivités territoriales énonce que «dans les communes de 3 500 habitants et plus, lorsque la commune diffuse, sous quelque forme que ce soit, un bulletin d'information générale sur les réalisations et la gestion du conseil municipal, un espace est réservé à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale. Les modalités d'application de cette dispositionsont définies par le règlement intérieur».



Mercredi Seniors

14 DÉCEMBRE 2022

PARC DES EXPOSITIONS - 14h30 à 18h

Les Seniors Fêtent Noël

BÛCHE DE NOËL - CHAMPAGNE - ORCHESTRE CÉLESTE



Ouvert à partir de 65 ans

INSCRIPTION AUPRÈS DU C.C.A.S.

12 rue du Parc de L'Estey - Tél. 05 57 73 69 80
accueil.ccas@latestedebruch.fr

www.latestedebruch.fr